

## COMPTE RENDU

Réunion du 3<sup>nd</sup> comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

FR9101388

du 13/12/2016

### Présents :

BENE Laure	Chef de projet GSF/Natura 2000 Communauté de communes Vallée de l'Hérault
BORG Hubert	Adjoint au Maire – Saint Guilhem le Désert
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental de spéléologie
CARCELLER Claude	Maire de Montpeyrroux
COLOMBANI Jacques	Conseiller municipal- Saint Martin de Londres
CARRE Blandine	Groupe chiroptères LR
CHOUPIN Méline	Technicienne Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
GUICHARD Eric	Adjoint au Maire – Agonès
KOSKAS Yves	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire- Puéchabon
LACAZE David	Administrateur Conservatoire d'Espaces Naturels – LR
LEMARCHAND Clément	Association les écologistes de l'Euzière
MARCHAL Thomas	Liges pour la protection des oiseaux
MARTINEZ Yves	Hérault Sport
MEUNIER Antony	Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault
MICOLA Sylvain	ADVAH Chambre d'agriculture 34
NACHEZ Marie-France	Maire - Arboras
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
RAVEL Eric	Fédération de pêche Hérault
RAVAYROL Alain	Association « la Salsepareille »
RIBO Fabienne	Technicienne suppléante Natura 2000 Communauté de communes Vallée de l'Hérault
RONDEAU Alexis	Conservatoire d'Espaces Naturels – LR
SIMON Stéphane	Maire de Puéchabon
TIBAUT Aurélie	Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes Grand Pic St-Loup

### Excusés :

AMAT Christian	S.M Eaux et Assainissement de la région Pic St Loup
AUBAN Jean-Marc	Directeur - Centre Régional de la propriété forestière Languedoc Roussillon
BARBE Alain	Président – Communauté de communes Grand Pic Saint Loup
CAPUS Georges	Maire – Pégairolles de Buèges
DELGA Carole	Présidente – Conseil Régional d'Occitanie
DELRU Arnaud	Maire – Saint-André-de-Buèges
DESPEY Jérôme	Chambre d'agriculture de l'Hérault
DOUTREMEPUICH Philippe	Maire - Causse-de-la-Selle
GAILLARD Jean-Pierre	Président - Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
GARCIN-SAUDO Julie	Conseil Architectural d'Urbanisme et d'Environnement Hérault
HOLLAND Edouard	Maire – Notre-Dame-de-Londres
MOLIERES Jean-François	S.I Adduction d'Eau de la Région de Ganges
MORGIO Christophe	Président – Syndicat Mixte Bassin Versant du Fleuve Hérault
PITMAN Michel	Président - Groupement des APN
REVEL Claude	Maire – Canet
RODIER Jean-Louis	Maire – Saint Martin de Londres
SENET Laurent	Maire – Saint-Jean-de-Buèges
SOTO Jean-François	Maire – Gignac
VILLARET Louis	Président – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

### Pièce jointe :

- Diaporama de présentation de la réunion

### Ordre du jour

- Rappel - présentation succincte du site
- Présentation et bilan de la troisième année d'animation,

- Présentation de 2 actions conduites par le CEN L-R en 2016
  - Contrat Natura 2000 d'entretien des pelouses sèches (Vallée de la Buèges)
  - État des lieux de la source pétrifiante du parapluie
- Bilan des suivis chauves-souris en 2016 (présentation par le Groupe Chiroptères LR)
- Présentation et validation des actions prévues pour la quatrième année d'animation

M. CARCELLER accueille les membres du comité de pilotage et les remercie pour leur présence.

M. KOSKAS souhaite à son tour la bienvenue sur la commune de Puéchabon.

M. CARCELLER propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

Mme BENE énonce l'ordre du jour et dresse une présentation succincte des enjeux naturels du site Natura 2000.

Mme RIBO présente le bilan de cette troisième année d'animation.

Des échanges ont lieu sur les thèmes suivants :

#### **Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)**

*(Les MAEC sont élaborées dans le cadre du Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) porté par la chambre d'agriculture pour le territoire des Garrigues de l'Hérault)*

Le constat d'un désengagement croissant des agriculteurs en lien avec diverses difficultés (financières, administratives, foncières ou logistique) conduit les animateurs Natura 2000 à se questionner sur les perspectives à l'issu du PAEC en 2017.

Dans ce contexte, Mme RIBO demande au comité de pilotage de se positionner sur la poursuite ou l'arrêt de son engagement dans le cas du lancement par la région d'un nouvel appel à projet en 2018.

M. LACAZE précise que le comité de pilotage du site « Hautes Garrigues du Montpelliérais » confronté à la même problématique, a validé son engagement dans la reconduction du dispositif MAEC.

Mme TIBAUT soulève le cas particulier des agriculteurs qui s'installent et ne sont donc pas en mesure de contractualiser.

M. MICOLA confirme et ajoute que l'objectif de ces mesures étant d'améliorer les pratiques des agriculteurs, il est plus pertinent d'avoir du recul sur l'activité, le temps de mobiliser du foncier et de stabiliser les pratiques. Il précise que 5 candidats viennent de s'installer sur le territoire et qu'ils seront potentiellement « partants » en 2018 ou 2019. Il ajoute que même si la MAEC n'est pas l'outil parfait, il est important de continuer à faire vivre ce dispositif. Il invite les animateurs travaillant à l'échelon local à faire remonter les défauts de l'outil MAEC.

M. BORG ajoute que sur le terrain de nombreux exploitants souhaitant s'installer sont découragés par la lourdeur des procédures. Il demande que les démarches soient facilitées pour pouvoir faire face efficacement au risque incendie croissant sur le territoire.

M. CARCELLER prend acte de l'ensemble des demandes et **propose que le COPIL valide la poursuite du travail avec le dispositif MAEC ainsi que la recherche de nouveaux outils complémentaires.**

M. RONDEAU présente le contrat Natura 2000 déposé cette année par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc Roussillon (CEN L-R) sur les pelouses sèches dans la vallée de la Buèges.

### **Volet « Veille environnementale »**

M. BORG s'étonne que la « veille environnementale » ne prenne pas en compte la quantité de la ressource en eau du fleuve Hérault.

Mme BENE répond que les problématiques liées à l'eau sont gérées au niveau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

M. BORG demande que Natura 2000 intègre dans la mesure du possible cette problématique de la quantité d'eau dans son volet veille environnementale.

M. BORG ajoute qu'il est inquiet des conséquences des traitements pesticides utilisés dans la plaine de l'Hérault pour les enfants de son territoire. Il demande de programmer des analyses régulières de l'air entre le pont du Diable et St Guilhem le Désert.

M. CARCELLER prend acte de cette demande.

M. BORG quitte l'assemblée.

### **La source du parapluie**

M. RONDEAU présente l'expertise conduite par le CEN L-R sur la source pétrifiante du parapluie.

Une nouvelle station de l'Agrion de mercure a été découverte lors du terrain (enjeu fort du DOCOB). L'espèce pond ces œufs dans la tige creuse des plantes aquatiques présentent au pied de la source du parapluie. Le cycle larvaire de cette libellule (20 mois) est donc dépendant de la préservation de ces herbiers, mais également d'une eau de bonne qualité et de l'ensoleillement. Le constat de forte dégradation de l'habitat sur la partie plateau est consécutif au piétinement.

M. CARCELLER ajoute que ce « lieu magique », très facile d'accès car la route départementale longe le site, connaît des pics de fréquentation énorme durant la période estivale en particulier pour la baignade. Il interpelle l'assemblée pour trouver des solutions pour préserver au mieux ce site du monde et des immondices laissées sur place.

M. MEUNIER rappelle que la question de la fréquentation du site a été mentionnée durant un atelier thématique en lien avec une étude en cours : le schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques sur le Fleuve Hérault. Étant donné la grande sensibilité de l'habitat, il est délicat de communiquer sur un site en tant que marqueur touristique fort du paysage et de le préserver. La destination d'un tel site dépend de choix politiques.

M. LACAZE précise que tous les participants présents lors de ces ateliers étaient favorables à la protection du site.

M. PERETTI avance que la difficulté de gestion de la fréquentation tient à l'accessibilité qui peut se faire par différentes voies terrestres mais aussi fluviale.

M. RONDEAU ajoute qu'au delà de l'enjeu de préservation de l'habitat, il faut considérer l'enjeu sécuritaire. En effet, il n'est pas exclu comme sur d'autres sites (ex : Saint Julien de la Nefte) que le parapluie rompe un jour sous son propre poids.

Les participants au COPIL imaginent des solutions. La majorité s'accordent sur l'importance de réduire voire empêcher le stationnement à proximité du site, de réduire voire ne plus communiquer sur le site dans les brochures touristiques.

M. CARCELLER conclut qu'il est donc nécessaire de se pencher sur ce sujet si l'on veut préserver efficacement ce site emblématique à travers notamment les mesures de suivi proposées lors de la présentation par le CEN L-R.

### **Etude canoës et baignade**

M. GUICHARD évoque les impacts liés à la surfréquentation des canoës en juillet, à des périodes de faible étiage, notamment à Saint Bazille de Putois ou le raclement du fond impacte le milieu.

M. LACAZE précise que les canoës ne posent pas de problèmes en soi lorsqu'ils passent, mais que les dégradations sont liées au piétinement des berges lors des arrêts. Il ajoute que les loueurs de canoës sont prêts à travailler sur la désignation de zones particulièrement sensibles qui seraient exclues des arrêts.

M. RAVEL ajoute qu'il y a des sites où la préfecture structure la pratique en réglementant les zones d'arrêt, les horaires de pratiques..

M. MARTINEZ précise que sur l'Orb, le département gère par arrêtés les zones d'embarquement et les zones d'arrêts.

M. MEUNIER souligne l'intérêt de définir des zones de quiétude comme la confluence avec la Buèges et l'Avèze. Il ajoute que la baignade pose plus de problème que les canoës.

En effet, les baigneurs remontent progressivement le long du fleuve à la recherche de sites moins saturés que le pont du Diable.

M. GUICHARD ajoute que la problématique est la même sur Saint Etienne d'Issensac.

### **Suivis Chiroptères 2016**

Mme CARRE expose les résultats des suivis réalisés sur 7 cavités à forts enjeux.

M. CARCELLER s'interroge sur l'évolution des populations de chauves-souris, sont-elles en danger immédiat ?

Mme CARRE répond que nous manquons de recul pour répondre. Nous constatons néanmoins des menaces liées à la fréquentation des sites à des périodes sensibles (période d'hibernation, de mise bas et élevage des petits). Elle ajoute que les panneaux de sensibilisation sur l'enjeu chiroptères posés cette année à l'entrée de 2 avens jouent un rôle important au même titre que la charte spéléologie qui précise les périodes à éviter pour la préservation des espèces sur chacun des sites.

M. BRUNET qui vient souvent en appui technique du Groupe chiroptères lors de ses suivis annuels, tient à apporter des informations complémentaires concernant l'accès à plusieurs avens :

- L'entrée la plus basse de l'aven des trois - très facile d'accès - pose pour lui un souci.

- L'aven Vidal : un gros travail a été fait pour éviter que les usagers y aillent en hiver.
- La grotte des Lauriers : un projet d'arrêté municipal pourrait interdire l'accès à cette grotte.

Mme CARRE conclut en précisant qu'un travail de sensibilisation et d'information auprès des clubs de spéléologie à propos des comportements à adopter et des périodes de sensibilité reste primordial.

M. CARCELLER remercie les participants et clôt la réunion en soulignant que bien que le budget mobilisé pour le dispositif Natura 2000 cette année soit assez modeste, on peut noter une grande prise de conscience de la part des acteurs. Il compte sur chacun pour faire passer ce message.

Le Président du COPIL  
Claude CARCELLER